

J'adopte le réflexe

je réduis mes déchets verts

**OPÉRATIONS GRATUITES
DE BROYAGE DE VÉGÉTAUX**



ADOPTÉZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

JE RÉDUIS MES DÉCHETS VERTS À LA MAISON

L'herbe et les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et d'arbustes, les résidus de débroussaillage sont une ressource pour vos jardins !

UN JARDIN VERTUEUX EN CINQ ÉTAPES

1



PLANTER DES ESSENCES ADAPTÉES

Grâce aux choix d'espèces à croissance lente, adaptées au climat méditerranéen (l'olivier, la lavande, l'arbousier, le thym, le pin, le ciste, le chêne kermès, ...) le volume de déchets verts diminue naturellement.

2



PRATIQUER LE "MULCHING"

Le « mulching » consiste à tondre sa pelouse sans ramassage, en broyant finement l'herbe grâce à plusieurs passages. L'herbe fraîchement coupée laissée au sol offre un paillis naturel à votre pelouse et permet de maintenir un bon apport d'humidité. Cette technique naturelle permet à la fois de ne plus ramasser l'herbe et de fortifier votre gazon.

3



BROYER SES VÉGÉTAUX

Étape préalable à l'utilisation des résidus végétaux pour pailler ou composter, le broyage permet de réduire de 6 fois le volume de déchets, de maintenir l'humidité des sols, de limiter les mauvaises herbes, et de couvrir des espaces non végétalisés comme les allées.

Donnez ou récupérez du broyat sur boursovert.org

**Des gestes simples pour
des bénéfices durables**



Moins d'entretien au quotidien,
plus de temps pour profiter
de son jardin



Plus besoin d'engrais,
de pesticides ou de paillis

X

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre (sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €*) ou de les jeter à la poubelle. 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de CO₂ que 13 000 km parcourus avec une voiture diesel récente !

**Conformément à la circulaire du 18 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts du ministère de l'Environnement.*

4



PAILLER LES SOLS

Le paillage consiste à utiliser des déchets végétaux pour recouvrir la terre ou la base des plantes. Cela permet de limiter les produits phytosanitaires et les apports en déchèterie.

Tous les espaces verts peuvent être paillés, notamment les pieds des massifs floraux et des haies en utilisant le broyat :

- épandre le broyat sur une épaisseur de 8 cm maximum.
- réserver le broyat de résineux, plus acide, aux allées.

5



COMPOSTER LES RESTES

Le broyat, les feuilles mortes, les résidus de jardinage peuvent nourrir votre compost. Le compostage améliore la qualité du sol, permet l'utilisation d'un fertilisant naturel qui protège et enrichit les plantations.

La Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition des habitants du territoire des composteurs en bois pour une participation de seulement 10 €.

Commandez votre composteur sur dechets.ampmetropole.fr



Moins d'eau pour arroser
vos plantations et votre jardin



Moins de passages
en déchèterie



Moins de gaz
à effet de serre

UNE OPÉRATION DE BROYAGE EST ORGANISÉE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Des opérations de broyage de déchets
végétaux sont organisées chaque année
dans plusieurs communes de la métropole.

GRATUIT

Venez avec vos branchages
jusqu'à 15 cm de diamètre



Repartez gratuitement avec votre
broyat pour pailler vos sols

Pensez à apporter un contenant

**LES VÉGÉTAUX SUIVANTS NE PEUVENT PAS ÊTRE BROYÉS : PALMIER, BANANIER,
YUCCA, CACTUS, AGAVE, BAMBOU, FEUILLES ET TONTE DE PELOUSE.**

Pour retrouver les opérations de broyage
rendez-vous sur dechets.ampmetropole.fr



ADOPTÉZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

